

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange

1.1 Nom du produit

KEMIPOX – RESINE

N° d'index : N'est pas applicable

N° CE : N'est pas applicable

N° CAS : N'est pas applicable

N° d'enregistrement REACH : Le produit est un mélange, de ce fait ne nécessite pas un enregistrement REACH

Description du produit : Mélange

Origine organique : Composés organiques époxy

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Composant d'un système de résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEMICA COATINGS
ZA DU BOIS GUESLIN
28630 MIGNIERES, FRANCE

Tel. : +33 (0)2 37 26 39 87 / +33 (0)2 37 26 33 56

E-mail: info@kemica-coatings.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

Fournisseur : +33 2 37 26 33 56 (8h30-12h00, 13h30-17h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de la substance – Composition : mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Cor 2, H315 Eye Dam

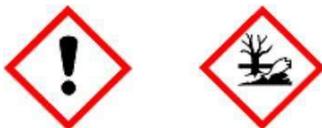
2, H319 Skin Sens 1A, H317

Aqua chron 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11

2.2. Éléments d'étiquetage Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

Conseils de prudence :

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter tout rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P321 Traitement spécifique.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

nom	CAS No. CE No.	REACH registration No.	% [poids]	classification [1272/2008/EC]
2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane, Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis	1675-54-3 216-823-5	01-2119456619-26	45-55	Aqua Chronic 2, H411 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Skin Irrit. 2, H315

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	67-63-0 200-661-7	01-2119457558-25 100	0-4	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Autres substances/charges			55-45	Pas de classement/non classées

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours Général

Aucune information générale.

Inhalation

En cas d'exposition à de grandes quantités de vapeur et de brouillard, aller à l'extérieur Prendre un traitement spécifique si nécessaire.

Contact avec la peau :

Rincer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en ôtant les chaussures et les vêtements contaminés. Procéder à un lavage suffisant des vêtements contaminés avant réutilisation. Bien se laver après manipulation.

Se rendre immédiatement à l'hôpital en cas d'apparition de symptômes (sensation de chaleur au visage, irritation).

Contact avec les yeux :

Ne pas se frotter les yeux.

Se rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et appeler un docteur/médecin.

Retirer les éventuelles lentilles de contact.

Se rendre immédiatement à l'hôpital en cas d'apparition de symptômes (sensation de chaleur au visage, irritation).

Ingestion :

Pour savoir s'il faut faire vomir, demander conseil à un docteur. Se rincer immédiatement la bouche à l'eau.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que retardés

Non disponible

4.3. Indication concernant tout contrôle médical immédiat et traitement spécial nécessaires

Avertir le personnel médical en cas de contamination et faire en sorte qu'il prenne les mesures de protection appropriée.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit chimique sec, dioxyde de carbone, agent d'extinction mousse ordinaire, jet

Moyens d'extinction inappropriés

Éviter l'utilisation d'un jet d'eau pour éteindre le feu

5.2. Dangers spéciaux dus au substrat ou au mélange

Produits de combustion dangereux :

Non disponible

5.3. Conseil aux pompiers

Refroidir les récipients avec de l'eau et continuer bien après que le feu soit éteint. Éviter toute inhalation de substances ou les combustions de sous-produits.

Employer les mesures d'extinction appropriées pour encercler l'incendie. Porter l'équipement de protection approprié.

Utiliser les procédures de lutte contre les incendies adaptées à la zone environnante.

Les vapeurs et les gaz brûlés au niveau de source d'ignition distantes peuvent se propager rapidement.

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel destiné aux cas non-urgents

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection approprié. Procédures d'urgence : Non applicable

Le cas échéant, avertir les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur.

6.1.2. Pour les secouristes

Aérer les espaces clos avant d'y entrer. Toujours travailler face au vent,

Déplacer le récipient de la zone de la fuite vers une zone sécurisée. Supprimer toutes les sources d'ignition.

Ne pas diriger l'eau sur le déversement accidentel ou la source de la fuite. Éviter tout contact avec la peau et toute inhalation.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher tout ruissellement et tout contact avec les voies navigables et les égouts. En cas de déversements de grandes quantités, informer les autorités compétentes.

Éviter la dispersion de la substance répandue et tout ruissellement et tout contact avec les voies navigables et les égouts. En cas de déversements accidentels importants, prévenir les services d'urgence.

6.3. Méthodes et substances de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour le confinement

Contrôler tout contact avec les personnes en utilisant un équipement de protection, Évacuer tout le personnel de la zone et se déplacer face au vent.

Empêcher, par tout moyen disponible, que le déversement ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.3.2. Pour le nettoyage

Déversement important : Se maintenir face au vent et se tenir en dehors des zones basses. Dresser des digues en vue de l'élimination ultérieure.

Signalement au gouvernement central et au gouvernement local

Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale.

Récipient approprié pour l'élimination de la substance répandue collectée.

Petite fuite : sable ou autre matière non-combustible, utiliser le phénomène d'absorption Enlever le solvant en essuyant.

Dresser des digues en vue de l'élimination ultérieure.

Empêche tout afflux vers les voies navigables, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

6.3.3. Autres informations

Glissant en cas de déversement.

6.4. Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation sans danger

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement de protection individuelle Voir la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur pour la manipulation. Se procurer le manuel avant toute utilisation.

En s'en occupant seulement dans un endroit bien ventilé.
Ne pas inhaler de façon prolongée ou répétée les vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Prière d'attacher une attention particulière aux substances incompatibles et aux conditions à éviter.

Maintenir hermétiquement fermé hors utilisation. Pas de feu nu.

Empêcher la formation d'électricité statique tenir à distance des matières combustibles ou des sources de chaleur.

Les collecter dans des récipients hermétiquement fermés. Stocker à bonne distance de l'eau et des égouts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour obtenir des informations sur la partie 1.2 intitulées Utilisations identifiées pertinentes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Limites d'exposition professionnelle

Directive 2006/15/CE (VLIEP) de la Commission de l'Union européenne (UE)

Non disponible

Directive 2006/15/CE (VLIEP) de la Commission de l'Union européenne (UE) - Peau

Non disponible

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Un suivi personnel, biologique ou de l'atmosphère du lieu de travail peut être requis pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

8.1.3. Valeurs de DNEL/DMEL et PNEC

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques appropriées :

Un système d'aspiration local et/ou général est recommandé pour maintenir l'exposition des employés en dessous des limites d'exposition. La ventilation par aspiration localisée est généralement préférée en raison du contrôle possible des émissions de contaminants à leurs sources, ce qui empêche la dispersion de ceux-ci sur le lieu de travail dans son ensemble.

L'utilisation d'une ventilation par aspiration localisée est recommandée pour contrôler les émissions à proximité de la source.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle Protection des mains

Porter les gants appropriés.

Protection des yeux

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

Porter une protection oculaire principale telle que des lunettes de sécurité antiéclaboussures avec un écran facial comme protection secondaire.

Mettre à disposition un poste de lavage oculaire d'urgence et une douche d'urgence rapide dans la zone de travail immédiate.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas d'utilisation fréquente ou de forte exposition.

Les protections respiratoires sont classées dans l'ordre allant du minimum au maximum. Prendre en considération les propriétés d'avertissement avant utilisation.

Tout appareil respiratoire à absorbant chimique avec cartouche(s) pour vapeurs organiques.

Tout appareil respiratoire à absorbant chimique avec masque intégral et cartouche(s) pour vapeurs organiques.

Tout appareil respiratoire purificateur d'air équipé d'un masque intégral et d'une cartouche pour vapeurs organiques.

En cas de concentration inconnue ou de danger immédiat pour la vie et la santé : Tout appareil respiratoire à adduction d'air équipé d'un masque intégral et fonctionnant en mode sous pression à la demande ou en tout autre mode à pression positive en combinaison avec une adduction à évacuation distincte. Tout appareil respiratoire équipé d'un masque intégral.

Protection de la peau

Porter les gants appropriés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence(État physique)	Liquide
Apparence(Couleur)	Grisâtre
Odeur	Sans
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible
pH	6-8
Point de fusion/point de congélation	-16°C (at 1,013hPa)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	≥204.4°C
Point éclair	254 °C

Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité(solide, gaz)	Non disponible
Limites inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.6 g/ml
Solubilité	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible

9.2. Autres informations

Non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des substances et des conditions incompatibles.

Éviter : Tout chauffage, l'accumulation de charges électrostatiques, les flammes et les surfaces chaudes Aucune en particulier.

10.5. Matières incompatibles

Non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut émettre des vapeurs inflammables en cas d'implication dans un incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité aiguë Orale

Non disponible

Dermique Non

disponible **Inhalation**

Non disponible

11.2. Corrosion/irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

11.3. Corrosion/irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

11.4. Sensibilisation respiratoire

Non disponible

11.5. Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.6. Mutagénicité

Non disponible

11.7. Cancérogénicité IARC

Non disponible

OSHA

Non disponible

ACGIH

Non disponible

NTP

Non disponible **Règlement CLP**

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

de l'UE Non disponible

11.8. Toxicité pour la reproduction

Non disponible

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non disponible

11.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):

Non disponible

11.11. Risque d'aspiration

Non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Poisson

Non disponible

12.1.2. Invertébré

Non disponible

12.1.3. Algues

Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité :

12.2.1. Persistance

Non disponible

12.2.2. Dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

12.3.1. Bioaccumulation

Non disponible

12.3.2. Biodégradabilité

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets nocifs

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Comme plus de deux sortes de déchets présents dans des substances dangereuses sont mélangés, il est difficile de les traiter séparément. Ou de la même façon, veiller à les stabiliser. S'il est possible de séparer l'eau, procéder à un prétraitement au moyen d'un procédé permettant la séparation de l'eau.

Éliminer par incinération.

L'utilisateur de ce produit doit assurer lui-même l'élimination ou en confier la tâche à un broyeur de déchets ou à une personne qui recycle et élimine les déchets des autres, une personne qui établit et fait fonctionner des installations d'élimination des déchets.

Éliminer les déchets conformément aux lois et réglementations en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

14.1.1. UN No. (ADR/RID/ADN)

3082

14.1.2. UN No. (IMDG)

3082

14.1.3. UN No. (ICAO)

3082

14.2. Désignation officielle de transport ONU

Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s.(4,4'-(1-methylethylidene)bisphenol polymer with (chloromethyl)oxirane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

14.3.1. ADR/RID/ADN Class

9

14.3.2. ADR/RID/ADN Class

Class : 9, Miscellaneous dangerous substances and articles

14.3.3. ADR Label No.

9

14.3.4. IMDG Class

9

14.3.5. ICAO Class/Division

9

14.3.6. Transport Labels



14.4. Groupe d'emballage

14.4.1. ADR/RID/ADN Packing group

III

14.4.2. IMDG Packing group

III

14.4.3. ICAO Packing group

III

14.5. Danger pour l'environnement

en vigueur

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur concernant le transport ou les mesures de transport :

Transport local selon la loi de gestion de la sécurité des marchandises dangereuses.

Le conditionnement et le transport respecte les exigences du ministère des Transports et des autres organismes de réglementation.

EmS FIRE SCHEDULE : F-A (General fire schedule)

EmS SPILLAGE SCHEDULE : S-F (Water-soluble marine pollutants) Code

d'urgence : I3Z

N° de danger : 90

Code de restriction tunnel : 3 (E)

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC

Non disponible

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementation /législation hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation européenne

15.1.1.1 REACH Substance soumise à restrictions selon le règlement REACH

Non applicable

15.1.1.2 REACH Substances sujettes à autorisation selon le règlement REACH

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

Non applicable

15.1.1.3 REACH SVHC

Non applicable

15.1.1.4 Règlementation européenne sur les PBT

Non applicable

15.1.1.5 Transport dans l'Union européenne (UE) des marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Description
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, Catégorie 2

Date d'édition/ Date de révision : 15/11/2023

Version : 4.0 – FDS conforme à la réglementation REACH/CLP

KEMIPOX – RESINE

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.08.2018)

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

KEMIPOX est une marque déposée de Kemica Coatings dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays. AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE DE KEMICA COATINGS DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS KEMICA COATINGS. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES. AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUEFORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE KEMICA COATINGS. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A KEMICA COATINGS, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS.